

Les impacts physiques et sociétaux de l'aménagement et des grands travaux sur un espace fluvial : la basse Durance. / *Physical and societal impacts of major river works : the case of the lower Durance.*

Emmanuelle Delahaye

Résumé

La tendance à la chenalisation de la basse Durance par les travaux d'endiguement entrepris dès le XIII^e s. s'est affirmée grâce aux aménagements hydroélectriques des années 1960 et aux grands travaux des années suivantes qui ont totalement bouleversé l'hydrosystème fluvial. D'un style en tresses développé dans un lit large de 900 m, la Durance est passée à un chenal unique, assez stable et presque linéaire dans un lit de surface réduite. L'organisation de l'espace durancien, fondée sur l'interpénétration entre la rivière et la société, est devenue cloisonnée et longitudinale, entraînant une dégradation de l'espace sur les plans sociaux et écologiques.

Abstract

The canalisation of the lower Durance by dykes, which began as early as the XIIIth century, has been reinforced by hydro-electric works undertaken in the 1960s, which completely changed the river hydrosystem. From a braided river in a broad bed up to 900 m in width, the Durance has been transformed into a single channel river with a narrow, stable and almost linear bed. The river's spatial organization, which was integrated into local society, has become more longitudinal and compartmentalized in character, leading to an erosion of its social and ecological cohesion.

Citer ce document / Cite this document :

Delahaye Emmanuelle. Les impacts physiques et sociétaux de l'aménagement et des grands travaux sur un espace fluvial : la basse Durance. / *Physical and societal impacts of major river works : the case of the lower Durance.* . In: Géocarrefour, vol. 75, n°4, 2000. L'interface nature-sociétés dans les hydrosystèmes fluviaux. pp. 275-282;

doi : <https://doi.org/10.3406/geoca.2000.2479>

https://www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2000_num_75_4_2479

Fichier pdf généré le 15/05/2018

Emmanuelle DELAHAYE **Les impacts physiques et sociétaux de l'aménagement et des grands travaux sur un espace fluvial : le cas de la basse Durance**

Université Lumière Lyon 2
Laboratoire Rhodanien de
Géographie et d'Environnement
CNRS - UMR 5600
"Environnement, Ville, Société",
Lyon

RESUME

La tendance à la chenalisation de la basse Durance par les travaux d'endiguement entrepris dès le XIII^e s. s'est affirmée grâce aux aménagements hydroélectriques des années 1960 et aux grands travaux des années suivantes qui ont totalement bouleversé l'hydrosystème fluvial. D'un style en tresses développé dans un lit large de 900 m, la Durance est passée à un chenal unique, assez stable et presque linéaire dans un lit de surface réduite. L'organisation de l'espace durancien, fondée sur l'interpénétration entre la rivière et la société, est devenue cloisonnée et longitudinale, entraînant une dégradation de l'espace sur les plans sociaux et écologiques.

MOTS-CLEFS

Basse Durance, espace fluvial, aménagement, conflit, impact, société et rivière.

ABSTRACT

The canalisation of the lower Durance by dykes, which began as early as the XIIIth century, has been reinforced by hydro-electric works undertaken in the 1960s, which completely changed the river hydrosystem. From a braided river in a broad bed up to 900 m in width, the Durance has been transformed into a single channel river with a narrow, stable and almost linear bed. The river's spatial organization, which was integrated into local society, has become more longitudinal and compartmentalized in character, leading to an erosion of its social and ecological cohesion.

KEY-WORDS

Lower Durance, fluvial space, river training, conflict, impacts, societies and rivers management, conflict, impact, society and river.

La Durance a connu d'importants bouleversements à partir des années 1960 dans le cadre de la construction du barrage de Serre-Ponçon et des différents aménagements EDF qui jalonnent son cours. Aménagée, elle est devenue une rivière artificialisée. Le bouleversement ne s'est pas arrêté là : la basse Durance, longue de 80 km, située entre Mirabeau et la confluence avec le Rhône, a ensuite été touchée par une série de grands travaux avec la construction de l'autoroute A7 (1969) et de la ligne TGV Méditerranée qui relie le sillon rhodanien à Marseille.

Si ces différents travaux ont eu une incidence sur "l'hydrosystème fluvial"¹, ils ont aussi eu des conséquences notables sur l'organisation de l'espace durancien, sur la relation existant entre la société et la rivière et sur la qualité de l'environnement. Afin de comprendre cet espace, il est nécessaire de mesurer les impacts des aménagements et grands travaux sur l'environnement "naturel" et "sociétal".

BOULEVERSEMENT DE L'HYDROSYSTEME FLUVIAL : DE L'ESPACE FLOU A L'ESPACE FINI

Chenalisation et réduction de l'espace de liberté

La Durance avait naturellement un tracé instable évoluant au fil des crues (lit à chenaux tressés). Les Chartreux de Vaucluse (à Bonpas notamment) ont cherché à le fixer et à le canaliser dès le XIII^e s. Le long de la rivière, les religieux, à l'aide d'éperons en T et en L, régulièrement espacés et favorisant la sédimentation sur les bords, ont peu à peu conduit les flux de hautes eaux à creuser un chenal encaissé et plus stable. Ce n'est pourtant qu'au XVII^e s. qu'est constitué un plan cohérent d'endiguement, établi à partir de la première délimitation administrative du lit (1624), qui laisse une largeur suffisante à l'écoulement des crues entre les ouvrages. Cependant, le lit, au XVIII^e s. reste très large : 1 500 m pour le lit majeur et 900 m pour le lit mineur à Cavailon.

Au XIX^e s., la largeur du lit diminue en relation avec l'accélération de la construction des digues et des épis. En effet, au milieu du siècle se sont constitués dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône des syndicats chargés de l'exécution des travaux de protection. En renforçant l'endiguement de la Durance, ils la chenalisent et réduisent son espace de divagation potentielle ou espace de liberté. A l'aube du XX^e s., la largeur naturelle de la rivière est difficile à déterminer tant le lit a été corseté.

L'espace de liberté de la Durance a été contraint dans le cadre de la construction de l'autoroute A7 (reliant Avignon à Salon) en rive gauche. Après avoir emprunté la vallée du Rhône, l'A7 suit la vallée de la Durance entre Bonpas et Orgon pour rallier Marseille par un tracé direct. Au niveau d'Orgon, l'A7 se trouve sur une digue insub-

mersible directement en bordure du lit mineur. Le lit majeur fait alors place à une infrastructure de transport.

La ligne TGV Méditerranée emprunte aussi la vallée de la basse Durance, entre Bonpas et Mallemort. Dans le quartier de Bonpas, sur les communes de Caumont et d'Avignon, la ligne franchit l'A7 pour disparaître ensuite dans la colline qui abrite la Chartreuse de Bonpas (grâce à un tunnel). Elle rejoint progressivement la Durance jusqu'au viaduc de Cavailon. A la hauteur de cette ville, les voies franchissent trois fois les sinuosités de la rivière. Le viaduc de Cavailon (1 848 m) permet le contournement de la ville située en rive droite. Il précède les viaducs de Cheval-Blanc et d'Orgon. La ligne TGV, comme l'autoroute, est construite sur une digue insubmersible. Le niveau de la ligne d'eau et du cours d'eau en sont modifiés : il s'agit d'abaissements ou d'exhaussements selon les secteurs. Les crues faiblement débordantes sont légèrement accentuées, les crues plus fortes voient leur champ d'inondation légèrement réduit et, sur les crues franchement débordantes, l'impact est quasiment nul.

Quoi qu'il en soit, avant les années 1960, les corrections apportées au lit de la Durance étaient restées ponctuelles et avaient simplement tendu à la chenalisation alors que les aménagements hydroélectriques ont bouleversé véritablement l'hydrosystème.

Réduction et variation du débit

En 1946, à sa création, la société EDF reprend en main le projet de barrage au détroit de Serre-Ponçon (1896). Le but de cet ouvrage, mis en service en 1960, est de capter, dans un réservoir de régulation annuelle de grande capacité, l'eau qui sera dérivée par un canal alimentant sept usines. Le détournement des eaux dans le canal industriel alimentant les différentes usines prive le lit naturel de la rivière de 85% du débit qui l'empruntait avant les aménagements. En basse Durance, le phénomène est accentué puisque 96,7% des eaux sont déviées au niveau de Cadarache, le débit moyen annuel passe en conséquence de 202,8 m³/s à 6 m³/s avec un débit réservé de 2 m³/s. Les crues de petite et moyenne importance et leur action morphogène sont effacées. On observe, dans le tableau 1, l'influence du barrage sur les crues décennales, trentennales et centennales : elle décroît avec l'augmentation du débit de crue. Seules les grandes crues transitent encore par la rivière et, ce, si les réservoirs amont sont pleins. Le barrage a aussi pour conséquence la diminution de la charge du cours d'eau car il désolidarise la rivière de son bassin d'alimentation en matériaux. Un effet filtre se produit : seuls les matériaux les plus fins continuent de circuler. La capacité de transport moyenne de la basse Durance à l'aval de Cadarache est passée de 500 000 m³/an avant

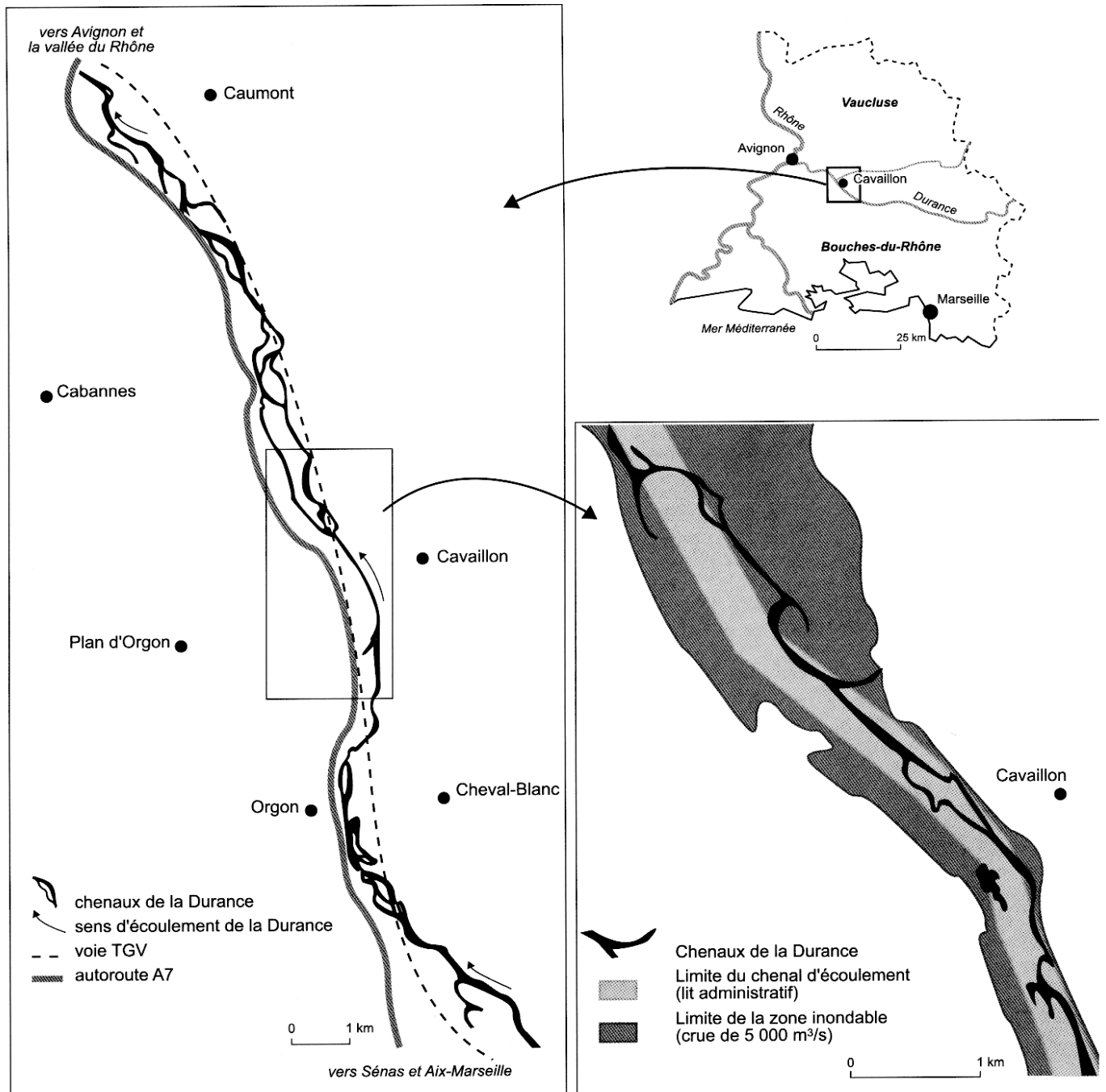
aménagement à 40 000 m³/an. L'ouvrage de Serre-Ponçon n'est pas le seul responsable des modifications que connaît la Durance ; les barrages du Verdon, affluent de la rivière, jouent aussi un rôle important.

Ces aménagements modifient la physionomie du lit et sont dommageables à l'équilibre de son profil en long. Du fait de la diminution du débit et de la raréfaction des crues, l'écoulement tend à se concentrer dans un chenal unique relativement stable. De nombreux chenaux sont abandonnés et

période de retour de crue débit	10 ans		30 ans		100 ans	
	naturel	influencé	naturel	influencé	naturel	influencé
Cadarache	2 950	2 300	3 500	3 100	5 000	4 800
Cavaillon	2 950	2 300	3 500	3 100	4 600	4 400
Bonpas	2 950	2 300	3 600	3 200	4 700	4 500

Tableau 1 : Les retours de crue (en m³/s) (d'après S.O.G.R.E.A.H.)

Figure 1 : La vallée de la basse Durance



1 - AMOROS C., PETTS G., 1993.

2 - Il s'agit du canal industriel dérivant l'eau de la Durance à partir de sa confluence avec le Verdon pour alimenter les usines de Jouques, Saint-Estève-Janson, Mallemort, Salon et Saint-Chamas et qui se termine dans l'Étang de Berre.

3 - VINCENT A., 1993, p.60.

4 - BOSCO H., 1983, *l'Enfant et la rivière*, p.12.

5 - GROS A., 1976, p. 149, source non citée.

6 - Cremens = alluvions.

des bras morts apparaissent. Les largeurs de la Durance et de son lit diminuent fortement. Le tracé se stabilise dans un lit fixe et déterminé, traduction de la chenalisation du cours d'eau.

Une nuance est apportée par le récent Plan de reconquête de l'Étang de Berre (1994-1995) établi par le Ministère de l'Environnement. Il propose de très fortes variations de débit susceptibles d'apporter de nouvelles modifications au fonctionnement de l'hydrosystème fluvial de la basse Durance. Dans ce Plan est défini un quota d'apport en eau douce et en limon (200 000 t de limon et 2,1 Mm³ d'eau douce par an) par le canal EDF² dans l'étang afin d'enrayer son engorgement et la baisse de sa salinité. Régulièrement, EDF diminue le débit du canal industriel et restitue de l'eau à la Durance au niveau de Mallemort. En 1994, 1 km³ a ainsi été restitué, entraînant un bouleversement supplémentaire du fonctionnement de la rivière par une augmentation soudaine et artificielle du débit. Cette augmentation renforce le courant et suscite une reprise ou un renforcement (selon les cas) de l'érosion fluviale, un abaissement du profil en long et un dépôt corrélatif de sédiments fins au niveau du confluent. On aperçoit des piles de pont auparavant masquées. Les méandres du chenal vif s'accroissent et viennent éroder les berges. Une partie de la berge sur laquelle la carrière de Cheval-Blanc est installée a été érodée, car elle est située dans un couloir d'inondation où aucune digue ne la protège.

DE L'INTERPENETRATION AU CLOISONNEMENT : UNE ORGANISATION SOCIO-SPATIALE TRANSFORMEE

Ces changements constituent un véritable bouleversement de l'espace durancien qui d'un espace flou car mal délimité, divaguant, offert aux riverains, est devenu un espace précisément délimité, stable et encadré par de lourdes infrastructures de transport et isolé par des digues de l'espace humanisé.

La nouvelle organisation longitudinale

La fin d'un "territoire peuplant"

Avant aménagement, le fleuve était un "territoire peuplant"³ car "il débordait et venait régulièrement envahir une partie des territoires des communes riveraines de la Durance". Dans *l'Enfant et la rivière*, Henri Bosco évoque sa puissance : "en automne, au moment des pluies, ses eaux montaient. On les entendait qui grondaient au loin. Parfois, elles passaient par-dessus les digues de terre et inondaient nos champs. Puis elles repartaient en laissant de la vase"⁴. Les crues revenaient selon un cycle saisonnier auquel la population était habituée. L'organisation des

maisons riveraines était adaptée au caractère torrentiel de la rivière : elles comportaient toutes un étage habité et un rez-de-chaussée voué au rangement des outils pour minimiser les dégâts et le danger.

Aujourd'hui, avec la modification du régime, la notion de "territoire peuplant" a perdu son sens. Les crues annuelles ont pratiquement disparu même si les ouvrages implantés par EDF n'ont pas pour but de régulariser le cours de la rivière ni d'écarter les crues.

Les riverains ont cru à la fin des inondations et ont eu tendance à aménager le rez-de-chaussée de leurs habitations. Ils ont constaté leur erreur lors des inondations catastrophiques de 1993 et 1994 (crues aux débits de pointe supérieurs à 3 000 m³/s).

De l'espace permis à l'espace interdit

Le temps de l'espace permis : conflits et appropriation spontanée

On peut parler d'espace permis dans un cadre juridique où les terres appartiennent au Pape et/ou à la Couronne mais où leur usage revient à la communauté et aux particuliers. L'espace semble offert aux riverains du fait de la confusion entre les droits d'usage et de propriété. A cette confusion s'ajoute celle de l'instabilité des frontières entre Etats (Royaume de France et Etats pontificaux) ou communes. Cela donne lieu à des procès étudiés par H. Dubled (1978, 1979).

Les iscles, ces îles fertiles pour les agriculteurs et les éleveurs qui y font paître leurs troupeaux, ont toujours été très attractives. Ressource exceptionnelle, elles sont cependant très instables car susceptibles d'être remaniées à chaque crue : toute occupation est risquée et précaire. Les terres semblent appartenir à celui qui prendra le risque de se les approprier. Sous l'Ancien Régime, le seigneur local les afferme aux paysans avec possibilité de devenir propriétaire à terme. Les communautés situées sur des rives opposées ou sur la même rive s'affrontent pour leur possession. Les Chartreux de Bonpas⁵ au XIII^e s., s'efforçant de défricher et de planter les iscles et les crémens⁶, veulent la séparation de leurs domaines de ceux de Caumont et souhaitent récupérer les terres données à bail par le seigneur de Caumont.

Après la Révolution française et la vente des biens nationaux, les iscles sont revenues aux communes ou aux riverains. Face à cette appropriation, l'Etat n'est pas arrivé à imposer son autorité de propriétaire de ce cours d'eau domanial. Le flou juridique qui règne renforce le sentiment de légitimité des propriétaires. Féraud-Giraud (1893) souligne le statut des iscles qui : "en dehors des parties comprises dans les lignes d'endiguement

qui constituent le lit de la Durance, sont des propriétés privées possédées à ce titre par des anciens riverains ou leurs concessionnaires.(...) Elles sont passées dans le domaine de la propriété privée à une époque reculée où cela était parfaitement régulier".

Au XX^e s., avec l'aménagement de la Durance, l'appropriation spontanée est renforcée : certaines parcelles auparavant bordées par des chenaux vifs se trouvent, du fait de l'endiguement et de la réduction du débit, à l'intérieur des terres. Les agriculteurs sont tentés d'affirmer leur propriété sur ces terres stabilisées en plantant des arbres à la place des cultures annuelles traditionnellement pratiquées sur les iscles incertaines de Durance. Ils officialisent leur propriété en faisant cadastrer leurs parcelles et grâce à des titres établis plus ou moins légalement par des notaires complaisants. Les étapes de la conquête agricole du sol ont été mises en évidence par I. Monfort et S. Juramy (1986). La première est celle de l'endiguement qui permet la formation de "casiers" d'accumulation des apports limoneux et graveleux de la Durance. Dans un deuxième temps, la végétalisation des casiers se produit. Les endiguements peuvent alors progresser un peu plus en direction des bras vifs et les agriculteurs récupèrent dès lors les iscles végétalisées. L'ultime étape est celle de leur mise en culture.

Le temps de l'espace interdit : grands travaux et délimitation du Domaine public fluvial (DPF)

Dans le dernier tiers du XX^e s., la réglementation se renforce avec la délimitation du DPF qui met fin à l'appropriation spontanée. Les particuliers s'opposent alors à l'Etat, propriétaire de la Durance.

Dans les années 1970, l'Etat reprend la procédure de délimitation ébauchée en 1884 avec la délimitation d'un chenal libre de tout ouvrage et décide d'entreprendre la délimitation du DPF pour deux raisons principales : la première est que le DPF constitue la section du lit nécessaire à un écoulement normal des eaux ; l'Etat y assure la police et la gestion des eaux, la seconde réside dans la volonté d'assurer la sécurité des riverains et d'éviter de leur part des actions en justice lors d'inondations.

La délimitation du DPF est complexe car elle repose sur une acception distincte des définitions administrative et géomorphologique d'un cours d'eau. L'article 8 du Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure suit la règle du *plenissimum flumen* selon laquelle : "Les limites des cours d'eau domaniaux sont déterminées par la hauteur des eaux coulant à pleins bords avant de déborder". Or le problème en Durance est de savoir quand l'eau coule à pleins bords car les francs-bords sont d'altitude très variable. C'est

finalement la crue des 12 et 13 octobre 1976 (débit de 1 600 m³/s à Cadarache) qui a été prise comme référence par décision ministérielle du 8 février 1979. Les recours des propriétaires de terres cadastrées dans le DPF devant la juridiction administrative ont été nombreux mais vains. A cette délimitation s'ajoutent les expropriations consécutives aux constructions de l'A7 et de la ligne TGV qui ont aussi suscité leur lot de procès.

L'espace durancien semble désormais réservé à l'Etat, aux grandes entreprises et de plus en plus interdit aux utilisateurs traditionnels.

Durance et vie quotidienne : deux mondes étrangers ?

Un territoire de moins en moins "peuplé"

La rivière, territoire "peuplant", était aussi un territoire "animé" par de multiples activités comme le flottage de bois, les moulins flottants, moulins à farine placés sur des barques amarrées à la rive qui montaient et descendaient au gré des crues, la pâture sur les iscles, la vannerie et l'agriculture.

Il faut aussi prendre en compte les activités de la vie quotidienne avec le ramassage du bois mort : les arbres déracinés en amont par les crues servant de bois de chauffage, la chasse, la pêche, les promenades et la baignade. Les riverains fréquentaient régulièrement la rivière. Bargabot, pêcheur mystérieux de *l'Enfant et la rivière*, symbolise l'interpénétration entre société et rivière : il la connaît parfaitement et fait corps avec elle ; comme elle il est imprévisible et surtout "de son corps s'exhal[e] l'odeur du fleuve"⁷. Rivière et société formaient donc avant les aménagements et les grands travaux une unité indissociable : les hommes allaient en Durance, les eaux venaient noyer les terres cultivées et les habitations. Mais les aménagements et la délimitation du DPF ont suscité une dissociation.

De nombreuses activités économiques liées à la rivière ont disparu depuis longtemps : le radelage, le flottage du bois, les moulins, la pâture en Durance. Les activités traditionnelles qui subsistent sont en déclin, comme la vannerie qui est muséifiée à Cadenet, ou sont en crise. Une nouvelle forme d'exploitation économique s'est imposée : l'exploitation hydroélectrique dont le barrage de Bonpas est un élément.

Les seuls loisirs traditionnels qui subsistent sont la chasse et la pêche. Mais les espèces piscicoles migratrices, gênées par la réduction du débit et la présence de barrages, se font rares. Les pêcheurs préfèrent profiter des plans d'eau créés par les extractions réalisées dans le cadre de la construction de l'A7 : la pêche en eau vive a laissé la place à la pêche en eau calme. La promenade est limitée en rive gauche par la présence de

7 - BOSCO H., 1983, *op. cit.*, p. 17.

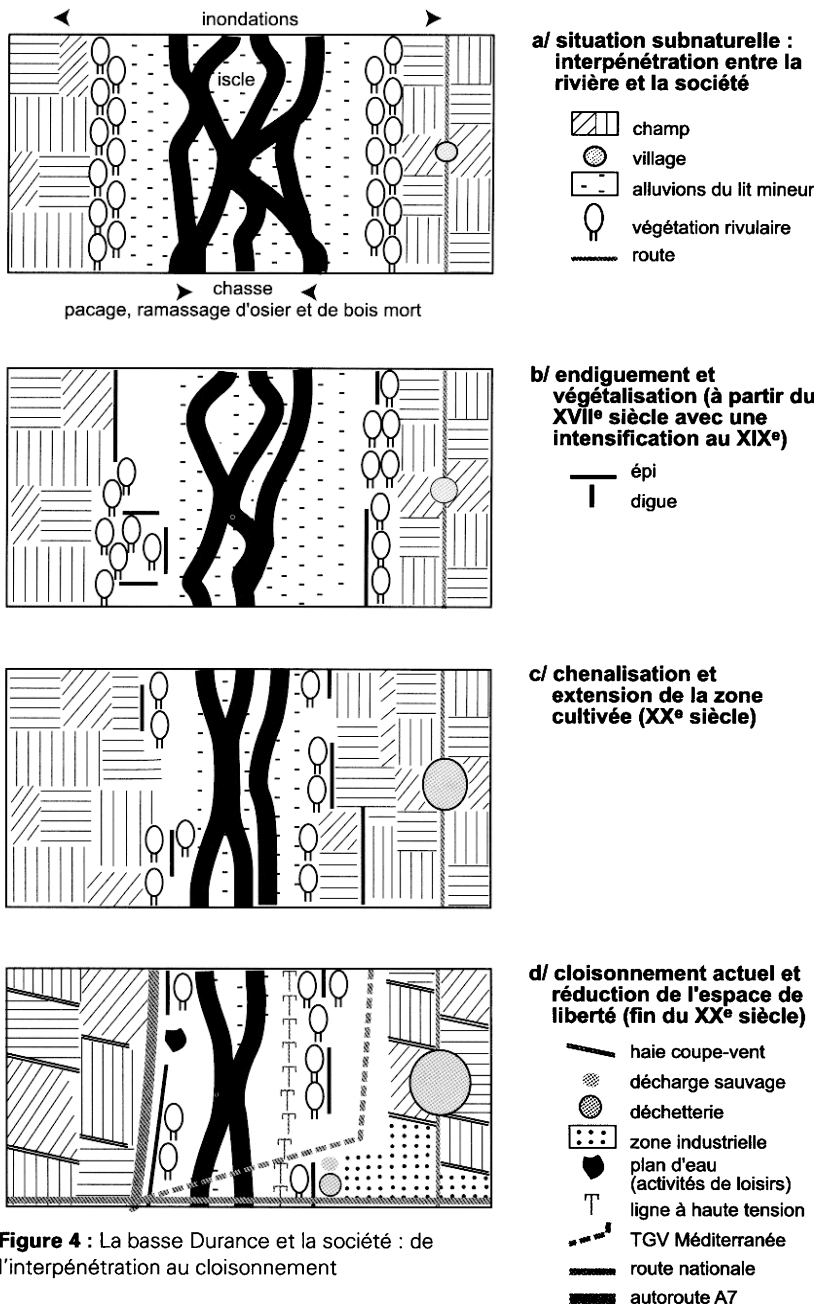


Figure 4 : La basse Durance et la société : de l'interpénétration au cloisonnement

l' autoroute et perturbée en rive droite par le chantier TGV. La baignade est interdite en eau vive du fait des possibilités de lâchers de barrage que se réserve EDF. La fréquentation du lit a donc fortement diminué.

Cependant, de nouveaux loisirs apparaissent sur les rives comme le jetski, le tir et le motocross. Ces activités ont permis un rajeunissement de la population fréquentant la Durance, jusqu'alors essentiellement constituée par la population vieillissante des chasseurs et des pêcheurs. Elles supposent néanmoins une relation beaucoup moins forte avec la rivière car elles ne nécessitent

pas une attention particulière au milieu. Ce n'est pas la Durance qui attire, mais l'espace isolé qu'elle offre.

Apparition d'un nouvel acteur gestionnaire de la rivière suite à la professionnalisation de la gestion fluviale

Face à la convoitise croissante exprimée sur l'espace durancien (dérivation des eaux par EDF et les agriculteurs, autoroute, TGV, extractions et défrichements) depuis les années 1960, les occasions de conflits se sont multipliées et le nombre croissant des intervenants impliqués n'a pas facilité leur résolution. Il est alors apparu nécessaire en basse Durance de substituer à cette "gestion éclatée"⁸ placée sous la coupe de nombreux services étatiques, un acteur unique, à la fois maître d'ouvrage des principales opérations concernant la Durance et organisateur de concertation entre les nombreux partenaires intéressés à la vie de la rivière. Le Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD), regroupant les deux départements (Bouches-du-Rhône et Vaucluse) et les 30 communes riveraines concernées, a été créé par l'arrêté interpréfectoral du 5 novembre 1976. Ce syndicat a ensuite obtenu de l'Etat, par décret du 22 juillet 1982, la concession de la section de rivière concernée, c'est-à-dire son exploitation, son aménagement et son entretien entre le barrage de Cadarache à l'amont et le viaduc de Barbentane à l'aval. La diversité et l'ampleur des problèmes à traiter, auxquels s'ajoutent le morcellement administratif, ont justifié un tel objectif. Ce dernier a été précisé par une charte d'aménagement. Les principaux secteurs d'intervention du SMAVD, définis en 1985, sont les suivants : la solution des problèmes fonciers et le suivi des opérations de délimitation du DPF, le contrôle des extractions de matériaux alluvionnaires, la protection contre les crues et le suivi de la nappe phréatique, l'élimination des déchets et l'amélioration des rejets urbains, la gestion des milieux naturels et, enfin, la valorisation touristique et le suivi des activités de chasse et de pêche. Le SMAVD, formule originale de gestion globale intégrée, s'inscrit dans la lignée d'un de ses partenaires, l'Agence de l'Eau créée en 1964.

DES IMPACTS SOCIETAUX PLACES SOUS LE SIGNE DE LA DERIVE

Nouvelles rivalités autour de l'usage de l'espace durancien

La richesse du milieu durancien attire encore de nombreuses activités parfois concurrentes. Ainsi l'extraction gêne-t-elle l'agriculture et le tourisme. La qualité des sols alluvionnaires et la présence d'eau ont en partie fondé la richesse de l'agriculture comtadine. Si les cultures sur les iscles ont été abandonnées, on trouve aujourd'hui sur les rives des vergers (pommiers et poiriers).

Mais le sol durancien est aussi recherché de par les matériaux alluvionnaires de nature silico-calcaire qu'il renferme. D'une dureté exceptionnelle, et donc de grande qualité pour la construction, ils sont réservés à des usages spécifiques (béton, chaussée et préfabrication). Le problème du voisinage est posé par la production de poussières qui, transportées par le vent, viennent se déposer sur les arbres fruitiers et compromettent la fructification. A Cheval-Blanc, les propriétaires de résidences secondaires se plaignent des poussières et du bruit émis par la carrière.

La surface agricole utilisée a tendance à diminuer en bord de Durance du fait de l'aménagement croissant du lit majeur et de l'apparition d'activités concurrentes. La vallée constitue en effet un axe de communication majeur de la plaine comtadine, qui relie Marseille à la vallée du Rhône (Avignon, Lyon) et, au-delà, Paris. Si les voies de communication ont permis l'essor de l'agriculture comtadine par la diffusion de ses produits, elles accompagnent maintenant son déclin en permettant la diffusion des primeurs d'Espagne et d'Afrique du Nord. La vallée, bordée de chaque côté d'infrastructures lourdes, prend l'allure entre Bonpas et Cheval-Blanc d'un véritable couloir de communication. Ces infrastructures se sont implantées en majeure partie sur des terres agricoles, la fonction de transport de la vallée progressant aux dépens de l'agriculture.

L'expansion urbaine de Cavaillon renforce ce recul de l'agriculture. De 1939 à 1958, la population cavaillonnaise est passée de 12 500 à 14 800 âmes. Mais l'extension urbaine en bord de Durance ne commence qu'en 1968 après l'aménagement de la rivière. Le changement le plus remarquable se produit au sud-est de la commune dans l'ancien quartier des jardins et au lieu-dit Boscodomini. En 1960, cette zone qui abrite des vergers et un hippodrome se trouve à la périphérie de Cavaillon. En 1988, transformée, elle fait partie intégrante de la ville. Le lycée Ismaël Dauphin, une piscine municipale, le lotissement des Peupliers ainsi qu'un Marché d'intérêt national entouré de hangars ont été construits dans cet espace. Les terrains agricoles du bord de Durance constituent donc une réserve d'espace pour la croissance urbaine.

Ce recul de l'espace agricole durancien illustre parfaitement la santé et les options économiques du Comtat. Selon Claudine Durbiano (1997), de la production, le Comtat est passé au stockage, au conditionnement et à l'acheminement de produits de provenances diverses à partir de plates-formes logistiques branchées sur le réseau autoroutier européen. Le Comtat devient un pôle logistique situé au carrefour des axes Rhin-Rhône-Méditerranée et de l'arc méditerranéen. La vallée

de la Durance matérialise dans l'espace cette jonction majeure et cette évolution économique.

L'irrespect et la dégradation

En dépit de la présence du SMAVD, la rivière est dégradée. Comment respecter un espace bordé par l'A7, la ligne TGV, des stations d'épuration et des déchetteries ? L'oubli et l'incompréhension de la Durance artificialisée la marginalisent et conduisent à sa dégradation.

Les décharges municipales ont longtemps été localisées, en effet, en bord de rivière. Si Cavaillon a fermé la décharge publique, installée sur la partie supérieure de la digue du Grenouillet à une cinquantaine de mètres du lit mineur, la déchetterie et l'usine d'incinération qui la remplacent sont toujours situées à proximité de la Durance en arrière de la même digue. Les municipalités repoussent les activités au voisinage peu agréable sur les marges des communes, et donc ici en Durance. Les anciennes décharges ont beaucoup de mal à retrouver leur aspect "naturel" d'origine car elles sont toujours, dans l'esprit des riverains, des lieux destinés à recevoir des immondices.

Même les agriculteurs qui profitent des terres alluviales et de l'eau de la rivière ne la respectent pas. En effet, dans le cadre de la Politique agricole commune, en cas de surproduction de fruits, les agriculteurs doivent détruire tout ou partie de leur récolte en échange d'une prime incitative pour éviter la chute des cours de la denrée concernée. Le problème est de trouver un espace où entreposer et détruire les fruits. L'unique possibilité légale est le dépôt en bout de champ car les déchetteries refusent de prendre en charge des tonnes de fruits sans percevoir de rémunération. Or ce dépôt entraîne l'apparition d'un papillon, le *carpo caps*, qui détruit le reste de la récolte. Les agriculteurs ont donc massivement recours à une pratique illégale : le dépôt en Durance. Leur multiplication, facilitée par la non-application des sanctions encourues pour un tel délit, a fini par provoquer une importante pollution au manganèse à l'automne 1992 au quartier des Iscles (Cavaillon), entraînant la fermeture définitive d'un puits d'eau potable. Cette pollution, suivie d'une action en justice, n'empêche par pour autant les récidives.

Une marge spatiale et sociale

Les rives constituent la marge de la rivière et des communes riveraines, c'est-à-dire de la société locale. C'est cet isolement relatif et le camouflage offert par la végétation qui constituent, par endroits, un terrain favorable au développement de certaines activités interlopes.

9 - CHABENAT G., 1996, p. 242-243.

10 - *La Provence*, n°471, 18 septembre 1998.

*Le phénomène de la "frange"*⁹

Le mot frange signifie bordure, partie plus ou moins marginale. A la marge spatiale correspond une frange sociale, une frange de population. La rive prend alors le sens de la frange, "c'est ce qui va en finissant, ce qui n'est pas encore la fin de l'espace "reconnu".

La Provence, journal d'information local¹⁰, relate les faits divers qui s'y produisent : feux de voiture volée, mort de personne sans domicile fixe, suicides.

Une délinquance bien installée

En rive droite, au niveau de la zone industrielle de Courtine (Avignon), se trouve un espace isolé mais accessible car la digue construite au XIX^e s., surmontée par une route goudronnée, est carrossable. La prostitution s'y est développée, profitant de la forte fréquentation automobile à proximité de l'autoroute et du relatif isolement offert par la rive.

En rive gauche, l'A7 constitue une barrière qui isole les bords de Durance de leurs communes (Plan d'Orgon et Cabannes). Les rives ne sont accessibles que par des voies d'accès utilisées seulement par les pêcheurs et les agriculteurs propriétaires de parcelles situées en bord de rivière. La nuit, ces voies de désenclavement sont régulièrement fréquentées par les délinquants locaux. Le phénomène a pris une telle ampleur que la mairie de Cabannes a décidé de condamner certains accès à la Durance afin d'enrayer définitivement les activités illicites de ces zones.

Le SMAVD a tiré les enseignements de la situation et a veillé à ce qu'il n'existe pas de voies de désenclavement du même type pour franchir la ligne TGV et atteindre les rives de Durance.

Conclusion

Les impacts des grands travaux et de l'aménagement de la basse Durance sont importants. Ils ont considérablement modifié l'hydrosystème fluvial : d'un style en tresses, la Durance est passée à un chenal unique, assez stable et presque linéaire dans un lit réduit. La société riveraine, isolée de la rivière par des infrastructures de transport, s'est détachée, non sans conflits, de cette Durance amoindrie, dénaturée et finalement devenue étrangère, ce qui ouvre la voie à de multiples dégradations. La rivière a été marginalisée. La Durance et la société riveraine se sont éloignées, abandonnant un ancien rapport d'interpénétration. On assiste à un phénomène de compartimentation : d'une part, l'espace humanisé en extension et, d'autre part, l'espace fluvial en voie de contraction.

Cela ne signifie pas pour autant que l'espace fluvial soit irrémédiablement dégradé. La rivière n'est pas morte comme ont pu le constater les riverains lors des crues de 1993-1994 ; si elle est aménagée, elle n'est pas totalement maîtrisée ni domptée. Le milieu durancien comme la société riveraine font preuve d'étonnantes capacités d'adaptation : en témoignent les plans d'eau issus de l'extraction, lieux de développement de nouveaux écosystèmes et les nouveaux usages et usagers de la Durance qui fondent une nouvelle sociabilité autour de la rivière.

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE DE L'EAU R-M-C, 1998, *Guide de l'Agence de l'Eau, 7^e programme 1997-2001*, Lyon, 20 p.

AMOROS C., PETTS G. (éds), 1993, *Hydro-systèmes fluviaux*, Masson, 300 p.

BETHEMONT J., 1972, *Le thème de l'eau dans la vallée du Rhône*, Saint-Etienne, 643 p.

BETHEMONT J., 1992, Le fleuve et la frontière, in "*La frontière : unir-diviser*", Maison du Rhône, p.18.

BOSCO H., 1983, *L'enfant et la rivière*, Paris, Foliojunior, Gallimard, 160 p.

BUISSON B., LAPLANE B., CHAISSE J., (D.D.E.), 1979, *Durance Délimitation du Domaine Public*, Le Paradou, éd. Actes Sud, 24 p.

CHABENAT G., 1996, *L'aménagement fluvial et la mémoire, parcours d'un anthropologue sur le fleuve Rhône*, Paris, L'Harmattan, Villes et entreprises, 302 p.

CLEBERT J.P. et ROYER J.P., 1991, *La Durance*, Toulouse, éd. Privat, 189 p.

DELAHAYE E., 1999, *Crises et conflits autour de l'appropriation et de la gestion d'un espace fluvial dégradé : la basse Durance d'Orgon à Bonpas*, mémoire de maîtrise de géographie, J.-C. LASSERRE (dir.), Université Lumière Lyon II, 202 p.

DUBLED H., 1978-1979, Les problèmes posés par le cours de la basse Durance jusqu'en 1791, *Etudes Vauclusiennes*, n° 20 juillet-décembre, p. 13-18 et n°21, janvier-juin 1979, p. 22-28.

DURBIANO C., 1997, *Le Comtat Venaissin : évolution et crise d'une région agricole méditerranéenne*, Aix en Provence, t. 3 du dossier d'habilitation à diriger des recherches de l'auteur, Publications de l'Université de Provence, 217 p.

FERAUD-GIRAUD, 1893, *Notes sur la Durance en général et spécialement sur son régime administratif entre le Verdon et le Rhône et sur ce*

qu'il devrait être, Archives départementales d'Avignon, cote BA 84.

GABERT P., 1994, La basse Durance : les mutations récentes de ses écoulements, des aspects de son lit et de sa place dans l'aménagement régional, *Revue de Géographie du Maroc*, n° spécial en hommage à Gaston Beaudet, 16, n°1-2, p. 221-241.

GIREL J., 1996, La prise en compte de l'histoire pour la gestion des corridors fluviaux : les enseignements des aménagements anciens, *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 71/4, p. 341-352.

GROS A., 1976, *Caumont-sur-Durance, essai d'histoire locale*, Imprimerie Mistral, Cavaillon.

MICHEL, ANGLIVIEL, RIGADE, 1969, *Atlas historique de la Provence*, Paris, A. Colin, 223 p.

Ministère de l'Environnement et SMAVD, 1985, *Charte d'aménagement de la Durance*.

MIRAMONT C., 1998, *Morphogénèse, activité érosive et détritisme alluvial holocènes dans le bassin de la moyenne Durance*, Aix-en-Provence, Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille, 576 p.

MONFORT I. ET JURAMY S., 1986, *L'évolution des lits fluviaux, l'exemple d'une rivière aménagée : la Durance*, thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille.

PIEGAY H., 1996, La rivière, un corridor naturel à gérer, *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 71/4, p. 275-276.

PIGNOLY A., 1993, En basse Durance : une formule originale de gestion globale intégrée, in *Actes du Colloque*, numéro spécial des *Études Vauclusiennes*, n°5, p. 85-89.

VINCENT A., 1993, L'homme et le Rhône : cultures, fonctions, représentations, in *Actes du colloque*, n° spécial des *Études vauclusiennes*, n°5, p. 59-63.

Remerciements

Je remercie M. Lassere pour son travail attentif de direction, M. Bethemont pour ses conseils avisés et efficaces, M. Pignoly de m'avoir ouvert amicalement les portes du SMAVD, M. Teste (DDE) pour son accueil sympathique, M. Gabert pour ses critiques, M. Bravard pour ses corrections et son indulgence, et enfin M. et M^{me} Delahaye pour la logistique.

Adresse de l'auteur :

Laboratoire Rhodanien de Géographie de l'Environnement, Université Lumière Lyon 2, 5, avenue P. Mendès France, 69676 BRON cedex tel. 04 78 77 31 06 fax. 04 78 77 31 77 E.mail : emmapat@free.fr